



Négociations Pacte Social !

L'écho des négos #1

Les enfants, les morts, les blessés, les salariés actifs et retraités vont payer !

La Direction Centrale des Ressources Humaines a réuni les organisations syndicales de l'entreprise afin de participer à la première réunion concernant la négociation d'un Pacte Social.

Le Pacte Social : de quoi parle-t-on ?

Pour faire simple, rapide et concis, il s'agit d'un plan d'économie de 7 millions d'euros portant **UNIQUEMENT** sur le volet social afin de participer au financement du Projet de décarbonation d'un montant de 150 millions d'euros.

En une phrase, la direction veut économiser 7 millions d'euros sur le dos de chacune et chacun d'entre nous !

Avant d'entrer dans les détails du contenu de

Les mesures contenues dans le Pacte Social :

Point 1 : Modération salariale

Acter le principe d'une modération salariale avec un encadrement des N.A.O. pour les exercices 2026, 2027, 2028, 2029 à -0,5% par rapport à l'inflation avec une clause de réexamen en cas d'inflation supérieure à 3%.

Point 2 : évolution de la structure des primes et des indemnités

- **Suppression de la Saint Éloi**, soit l'équivalent de deux jours de travail sous forme de prime ou de congés.
- **Suppression des dispositions concernant la prime d'ancienneté** prévues dans nos accords d'entreprise pour revenir aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie, c'est à dire une prime d'ancienneté bloquée au bout de 15 ans.
- **Suppression de la Prime de vacances**, soit 1 500 € de moins à l'année !
- **Suppression du barème d'indemnité kilométrique actuel** qui serait remplacé par un nouveau barème, moins disant, il va sans dire !

Point 3 : statut des cadres dirigeants

ce pacte que la CGT qualifie dès aujourd'hui « d'antisocial », les élus CGT constatent tout de même que la méthode qui consiste à organiser la première réunion à quelques jours des congés n'est pas de bon augure.

Si l'on veut qu'une négociation se passe bien, on n'utilise pas de telles méthodes pour le moins déloyales !

Que contient le Pacte Social ?

Ce pacte est constitué de mesures qui représentent une régression sociale sans précédent pour notre entreprise.

Il prévoit également des points qui ne sont ni plus ni moins que d'indécentes provocations. Regardons tout cela d'un peu plus près.

Faire passer les membres du CODIR et de la DU remplissant les conditions au statut de cadres dirigeants, ce qui signifie pour les salariés concernés la perte de 14 RTT.

Point 4 : évolution des congés payés supplémentaires

Il s'agit de ne pas reconduire à l'issue des trois années prévues, les congés d'ancienneté et les congés de responsabilité.

Rappelons que chaque salarié bénéficie d'un jour d'ancienneté tous les 5 ans et que tous les salariés entre D7 et E10 bénéficient de deux jours de congés supplémentaires. En fonction du coefficient et de l'ancienneté, certains pourraient perdre jusqu'à 11 jours de congés !

Point 5 : Forfait jour

Il s'agit de passer les cadres au forfait de 213 à 218 jours de travail.

Point 6 : Budget des Activités Sociales

Suppression du budget dit « la source » soit un peu plus 300 000 € du budget des activités sociales, même vos enfants vont payer !

Point 7 : Accord d'intéressement

Négocier un nouvel accord pour les exercices 2026, 2027 et 2028 aligné sur les objectifs de la transformation avec une enveloppe plus importante à distribuer.

Il n'est pas sûr que le montant de l'intéressement compense toutes les autres pertes comme le dit l'adage : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras »!

Point 8 : Prévoyance

Négocier les conditions d'alignement de l'accord de prévoyance PAM Canalisation avec celui du Groupe.

C'est à dire que le capital décès devrait baisser comme l'indemnisation des blessés. En un mot, même les morts et les blessés vont payer !

Point 9 : Prévention de l'absentéisme et amélioration des conditions de travail

Aucune mesure précise n'est annoncée si ce

n'est la volonté affichée de diminuer le taux d'absentéisme. La Direction souhaite « traquer » les arrêts de complaisance, Mesdames, Messieurs les médecins dits complaisants, vous êtes prévenus !

Point 10 : Investissement renforcé dans la formation professionnelle

Il s'agit d'augmenter le montant du budget de la formation professionnelle de l'entreprise. Là aussi, on ne connaît pas le montant et rappelons que si nous voulons maîtriser un changement de technologie tel que le remplacement complet de notre moyen de fusion, il faudra indubitablement investir dans la formation professionnelle.

Point 11 : Dispositif d'accompagnement des fins de carrière

Sur base du volontariat, il pourrait y avoir des départs anticipés en fin de carrière sous conditions pour les salariés des établissements industriels.

Bien qu'un dispositif de départs anticipés soit une revendication de la CGT, rien de précis n'est annoncé.

Pour la CGT, il s'agit d'une déclaration de guerre sociale !

Pour la CGT, ces mesures scélérates constituent une régression sociale sans précédent et une véritable déclaration de guerre sociale contre l'ensemble des salariés.

Remise en cause des accords fraîchement signés, disparation de dispositions qui sont une véritable institution dans notre entreprise telles que : la Saint Éloi ou le budget La Source pour les Activités Sociales.

La CGT a demandé à la D.R.H. de revoir sa copie qui est inacceptable en l'état.

La D.R.H. s'est dite prête à modifier sa copie en s'attaquant aux avantages viagers des retraités.

La CGT a également demandé si les économies de 7 millions d'euros devaient impérativement être réalisées sur le volet social ou s'il était possible de chercher des sources d'économies sur d'autres domaines. La réponse de la D.R.H. a été claire et sans détour : les consignes du groupe sont limpides : ces 7 millions devront être impérativement économisés sur le volet social.

Face à ce projet scandaleux, la CGT, ne peut que paraphraser un célèbre homme politique, la D.R.H. veut « nous faire cracher du sang » !

Une seconde réunion portant sur ce Pacte Social aura lieu le 03 septembre prochain, d'ici là, la CGT, d'ores et déjà en ordre de bataille demandera aux salariés de se tenir prêts à se mobiliser très fortement après les congés, le moment venu. La CGT défendra bec et ongles avec les salariés nos conquies sociaux. Si la décarbonation est un enjeu vital pour notre entreprise, ce n'est pas aux enfants, aux morts, aux blessés, aux salariés actifs et retraités de régler la note !